



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 15 DECEMBRE 2014

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire le 15 décembre 2014, à 20h00, à la salle Otavela. Convocation par un « tous ménages » (L'Echo), le pilier public, le site internet, la Feuille officielle no 48 du 28 novembre 2014.

Tractanda :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 28 avril 2014 ; il peut être consulté au bureau communal ou téléchargé sur le site internet de la commune.
2. Budget 2015
 - 2.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget des investissements
 - a) Rénovation du bâtiment scolaire (travaux intérieurs + escalier extérieur)
 - b) Réfection de la route des Branches
 - c) Fermeture de la route de l'Ecole
 - d) Entretien de diverses routes (report)
 - e) Extension de l'éclairage public (report)
 - g) Travaux de rénovation dans deux chalets d'alpage
 - h) Bâtiment communal : rénovation des balcons
 - i) Complexe communal : équipement, mobilier et machines
 - 2.3. Rapport de la commission financière
 - 2.4. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements
3. Informations et divers

Présidence : M. Jean-Marie Castella

Scrutateurs : MM. Pascal Morel et Stéphane Schouwey

Membres présents : 40 personnes

A 20h00, M. Castella ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. L'assemblée sera principalement consacrée au budget. Le syndic relève deux excusés :

- M. Bernard Bapst, conseiller communal, qui est malade
- Mme Diane Clayton, membre de la Commission financière, retenue pour des raisons professionnelles

La convocation s'est faite selon la procédure légale, soit par le pilier public, par la Feuille officielle, par l'Echo et par le site internet. Vu qu'il n'y a aucune remarque de la part des personnes présentes, l'assemblée peut donc délibérer valablement.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 15 DECEMBRE 2014

1. Approbation du PV de l'assemblée du 28 avril 2014 :

Il n'y a aucune remarque sur le procès-verbal.

Vote : le procès-verbal est accepté à mainlevée et à l'unanimité.

2. Budget :

2.1. Présentation du budget de fonctionnement :

M. Castilla explique que le budget a été difficile à établir car il n'y aura pas de prélèvement à la gravière en 2015. Un déficit est donc budgété représentant 2.7% du total des charges.

Le budget de fonctionnement est passé en revue au beamer.

0. Administration : aucune remarque

1. Ordre public :

120.452.0 : Service curatelles Jogne + Rive droite : Fr. 13'000.- : un système professionnel a dû être mis en place, suite à la modification de la loi. La répartition est la suivante : 50% selon la population et 50% selon le nombre de dossiers.

2. Enseignement et formation :

Les postes de l'enseignement montrent une hausse due principalement à l'augmentation de la population légale qui est passé de 561 à 583.

219.352.0 : participation à l'accueil extrascolaire : Fr. 2'000.- : une explication a été donnée dans le journal de l'Echo. Il n'y a pas eu suffisamment d'enfants inscrits pour ouvrir l'accueil en automne 2014. Le projet est reporté à l'automne 2015, avec dans un premier temps une ouverture seulement pour la pause de midi.

3. Culte, culture et loisirs :

300.365.0 : Dons aux sociétés à but culturel : Fr. 2'800.- : la commune participe à raison de Fr. 3.-/habitant pour couvrir le déficit de fonctionnement de la salle CO2.

M. Pierre Gingins : pourquoi une telle augmentation des coûts pour le Conservatoire ?

Réponse : les coûts dépendent du nombre de personnes de la commune qui suivent des cours. La liste est contrôlée par l'administration.

4. Santé : aucune remarque

5. Affaires sociales : aucune remarque



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 15 DECEMBRE 2014

6. Routes et chemins :

620.314.0 : M. Probst informe l'assemblée que, dans l'ensemble, les routes ont été bien entretenues et sont en bonne état ; il n'a donc été mis au budget qu'un montant de Fr. 1000.-.

650.365.2 : Société des remontées mécaniques La Berra : Fr. 3'500.- : il s'agit de la contribution de Fr. 6.- par habitant.

7. Eau, environnement et aménagement :

700.318.4 : Frais d'étude PIEP : l'Etat nous oblige à établir un Plan des infrastructures de l'eau potable. Une offre a été demandée au bureau d'ingénieurs Ribi. Le montant de cette dernière reste relativement modeste, étant donné qu'une grande partie des informations nécessaires est déjà disponible, notamment suite au travail considérable réalisé par notre fontainier.

L'augmentation des coûts pour l'épuration est due aux travaux d'agrandissement de la Step de Vuippens.

La limite de couverture des ordures ménagères fixée légalement à 70% est tout juste atteinte. Le conseil se verra contraint d'augmenter les taxes. Suite à la dénonciation d'un citoyen, le gazon est désormais récolté dans une benne et évacué dans un centre de compostage. Cela entraîne une augmentation de coût relativement importante.

750.3140.0 : Travaux de conservation des ouvrages : Fr. 14'000.- : il s'agit de l'entretien du ruisseau des Branches, secteur pont de la Zorette, près de l'ancien local du feu.

8. Agriculture, forêts, tourisme :

830.352.2 : Sentier du lac de la Gruyère : il s'agit ici des coûts d'entretien répartis selon la même clé (solidarité, longueur et nombre d'habitants).

830.352.3 : ARG, contrib. suppl. invest. Moléson : Fr. 920.- : il s'agit d'un projet de télésiège (contribution unique).

830.365.0 : Cotisations ATG : Fr. 3'200.- : il s'agit de la contribution aux frais de fonctionnement d'un montant de Fr. 6.-/habitant.

9. Finances, impôts et immeubles :

Vu l'augmentation du nombre des contribuables, plusieurs postes concernant les impôts ont été revus à la hausse.

930 Péréquation des ressources et des besoins : l'augmentation est due à la hausse de la population légale.

940.322.0 : Intérêts des dettes : le conseil espère vendre un bon prix le bâtiment du Mont Mafré et pouvoir, avec cet argent, amortir la dette du bâtiment des Branches. Le montant des intérêts a donc été revu à la baisse.

942.423.2 : Loyers spéciaux : Fr. 400.- : le locataire a reçu le congé de l'appartement du Mont Mafré. D'où le faible montant.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 15 DECEMBRE 2014

942.435.0 : la commune ne pourra en principe pas bénéficier de vente de gravier pour 2015. Cela a donc rendu l'établissement du budget très difficile.

Mme Brodard explique les positions du 944 Complexe communal et précise que la salle Otavela est relativement bien louée. Elle n'est pas encore occupée tous les week-ends, on peut donc encore faire mieux.

M. Pierre Gingins : quel est le montant exact des locations encaissées sur la salle Otavela ?

Réponse : Fr. 12'000.- car Fr. 3'000.- sont des locations offertes aux sociétés pour des manifestations.

M. Stéphane Schouwey : constate que le compte Eau, énergie et combustible est en baisse. Comment cela se fait-il ?

Réponse : effectivement, nous avons surestimé les coûts et avons réajusté le montant.

Le résultat du budget de fonctionnement représente un excédent de charges de Fr. 79'380.-.

M. Emmanuel Perrotti lit le rapport de la Commission financière qui demande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement.

La Commission financière est remerciée pour son rapport.

M. Castella précise encore qu'au terme de l'exploitation de la gravière, l'ouverture d'une DCMI est prévue (2017-2018). La commune espère ainsi pouvoir toucher des redevances. D'ici là, les budgets seront certainement très difficiles à établir.

2.2. Budget des investissements

M. Castella précise que les liquidités actuelles sont de Fr. 320'000.-. On pourra donc assurer les investissements prévus à ce budget en principe sans emprunt.

M. Emmanuel Perrotti fait la lecture du rapport de la Commission financière.

Les points sont passés en revue, soit :

Rénovation bâtiment scolaire – Fr. 35'000.-

Un tableau est montré au beamer (annexe 1) qui montre les différents montants prévus pour le solde des travaux du bâtiment de l'école (annexes 2 et 3).

Vote : 38 oui, 2 abstentions

Réfection route des Branches - Fr. 60'000.-

M. Probst précise qu'il s'agit du dernier tronçon qui n'a pas été refait au village, soit 95 mètres. Le revêtement sera refait (annexe 4).

Vote : 37 oui et 3 abstentions



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 15 DECEMBRE 2014

Fermeture route de l'école – Fr. 15'000.-

M. Probst rappelle que les enseignants avaient demandé de sécuriser le périmètre de l'école et des mesures ont déjà été prises en fermant la barrière à côté de la route cantonale. D'autres mesures sont proposées soit :

- Fermeture de la route par une barrière à 5 mètres de la route cantonale
- Pose d'une clôture à proximité de la route

(annexe 5)

Vote : oui à l'unanimité

Entretien diverses routes : Fr. 50'000.- (report) :

M. Probst explique que la commune avait mandaté une entreprise spécialisée pour faire des colmatages de fissures sur différents tronçons de route. Un gravillonnage doit encore être fait par-dessus et cela nécessite de bonnes conditions atmosphériques. Cette dernière partie sera exécutée en 2015.

Extension éclairage public – Fr. 12'000.- :

M. Probst précise que la route d'Impart a été entièrement refaite en 2014 et le conseil a prévu un aménagement pour la pose de l'éclairage public. Une opposition est parvenue au conseil suite à une procédure de mise à l'enquête simplifiée. Le dossier est actuellement dans les mains de la Préfecture.

Rénovation du calvaire – Fr. 3'700.- :

Un solde de travail est encore à effectuer, notamment la pose d'un crépi et de la peinture.

Travaux de rénovation dans deux chalets d'alpage – Fr. 31'500.- :

- Chalet du Gros l'Essert : il faut refaire le coffre qui retient le terrain (annexe 6). Ce dernier s'affaisse, principalement à cause de l'eau du toit qui s'écoule sur la place et fragilise le terrain. Le conseil propose donc de compléter les chenaux du toit et d'évacuer les eaux de la place, cela pour un montant de Fr. 16'500.-
- Pré aux Oies : la fosse à lisier s'est fendue suite à un affaissement du terrain (annexe 7).
Coût : Fr. 15'000.-

M. Pierre Gingins demande si une offre a été demandée pour refaire la fosse à lisier, car le montant paraît faible.

Réponse : oui, le montant est basé sur une offre, mais il s'agit d'une petite fosse. Le conseil a décidé de la reconstruire selon le volume existant, ce qui évite des procédures de mise à l'enquête.



Vote : oui à l'unanimité

Bâtiment communal, rénovation des balcons - Fr. 15'000.- :

M. Castella présente des photos au beamer (annexes 8 et 9). Les balcons sont fendus et l'eau s'infiltré à travers. Le conseil propose donc de refaire entièrement ces balcons avec un revêtement étanche.

Vote : 39 oui et 1 abstention

Complexe communal : équipement, mobilier et machines – Fr. 11'000.-

Un tableau détaillé est présenté au beamer (annexe 10). Mme Brodard donne des explications concernant les dépenses prévues et relève que pour une bonne utilisation de la salle par les locataires des points sont encore à améliorer.

Monobrosse pour nettoyage sol – Fr. 3'400.- : elle sera utile pour traiter les lino des salles de classe, mais aussi pour le nettoyage à fond de la cuisine, vu le carrelage légèrement poreux et difficile à nettoyer.

Barrière de sécurité amovible sur scène – Fr. 4'200.- : un équipement est prévu afin de sécuriser la scène, surtout lors de grande affluence.

Supports pour drapeaux – Fr. 1'700.- : ils sont destinés à présenter correctement les drapeaux des sociétés lors de manifestations.

Plexiglas pour armoire électrique – Fr. 750.- : les locataires ont accès au local où se trouve le tableau électrique. Ce plexiglas servira à le sécuriser et ainsi à éviter un accident.

Vote : oui à l'unanimité

Le résultat du budget des investissements montre Fr. 215'200.- d'excédents de charges.

Vote pour l'approbation finale du budget de fonctionnement et d'investissements : oui à l'unanimité

M. Castella remercie l'assemblée pour sa confiance.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 15 DECEMBRE 2014

3. Informations et divers

Mont Mafré (annexe 11) :

M. Castella rappelle que le délai pour soumissionner l'achat du Mont Mafré expire au 31 décembre 2014. Deux ou trois offres sont déjà parvenues à l'administration. Lors de la visite qui a eu lieu avec un temps maussade, il y a eu de nombreuses personnes intéressées.

M. Pierre Gingins : est-il juste que le bâtiment a été désassujetti ? Comment se fait-il que 3'800 m² soient attachés au bâtiment. Normalement, ne sont admis que 2'500 m².

Réponse : effectivement, une demande de désassujettissement a été formulé auprès de l'Autorité foncière et un préavis positif nous a été donné pour 3'800 m². Nous osons espérer que l'Etat ne reviendra pas sur sa décision.

Info-radar :

M. Probst informe l'assemblée qu'un radar a été installé durant une semaine au bord de la route cantonale. Nous avons eu accès à la statistique (annexes 12 et 13). Il en ressort ceci :

- 43'500 véhicules ont circulé durant une semaine
- 6'250 véhicules par jour
- Une vitesse moyenne de 47.5 km/h
- La majeure partie des conducteurs a respecté les limitations
- Une portion de conducteurs dépasse néanmoins les limitations
- Quelques véhicules ont circulé très vite, mais heureusement à des heures tardives

Le gendarme a été approché et transmettra cette statistique au Département des contrôles radars. Nous pourrions apparemment installer un radar fixe qui serait financé par la commune. La gestion du radar et des amendes serait effectuée par la Police. Quant aux amendes, elles seraient réparties 50% pour la commune et 50% pour l'Etat. Mais pour l'instant, aucune décision n'a été prise. Le dossier doit encore faire l'objet d'une évaluation plus approfondie.

Divers des citoyens :

M. Stéphane Schouwey : vous avez parlé tout à l'heure de don fait au FC Corbières. Est-ce juste ?

Réponse : Il s'agit en réalité d'un don fait au FC Gruyère Lac.

Mme Alexandra Sottas : comment se fait-il qu'à la route de la Bahy soit posé un panneau fin de 50 km/h alors qu'il y a des habitations ? Ne devrions-nous pas le déplacer ?

Réponse : M. Probst a fait dernièrement l'inventaire de tous les panneaux 50 km/h du village et a noté ceux qui seraient à supprimer ou qui devraient être déplacés. Mais une demande doit être faite au Service des ponts et chaussées, car la commune n'est pas compétente en la matière.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée à 21h30 et remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour la commune, ses collègues du conseil communal, les secrétaires, les employés communaux, M. Vasserot (nouveau chauffeur de bus scolaire).



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 15 DECEMBRE 2014

A toutes et à tous est adressé un grand merci pour la confiance témoignée et les meilleurs vœux pour de belles fêtes de fin d'années ainsi qu'une très bonne année 2015. Une verrée est proposée aux personnes présentes, comme à l'accoutumée.

Au nom de l'assemblée communale

Jean-Marie Castella
syndic

Chantal Morel
secrétaire

Rénovation de l'école



Estimation des travaux :

Rénovation du fond de la salle nord	13'500
Escalier extérieur en pierre naturel	15'000
Bulbes des vannes de radiateurs	4'500
Divers et imprévus	<u>2'000</u>
	35'000

Annexe 2

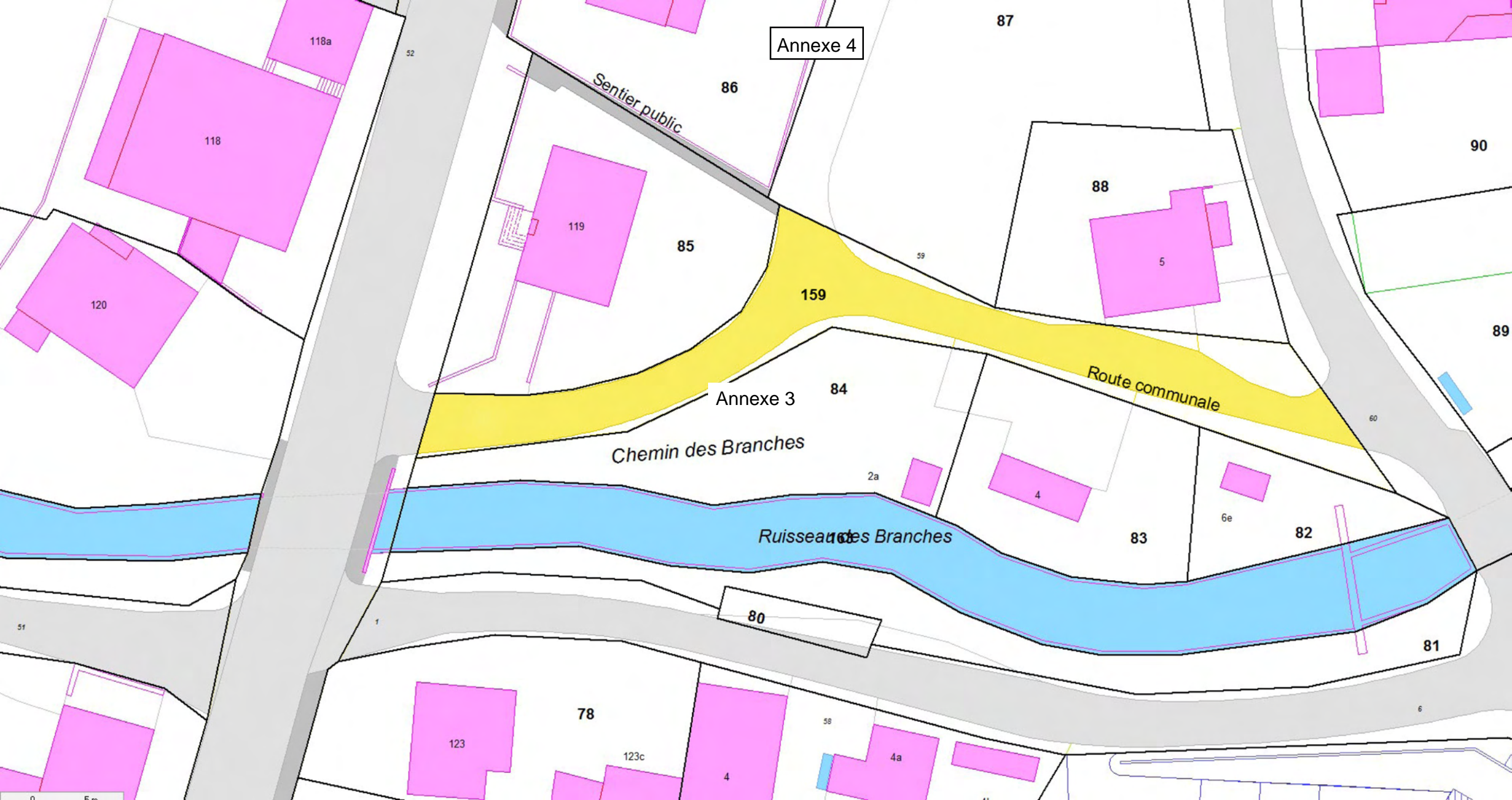
ECOLE PRIMAIRE

1891



Annexe 3





Annexe 4

Sentier public

Route communale

Chemin des Branches

Ruisseau des Branches

Annexe 3

80

118

118a

120

119

85

159

88

5

90

89

84

2a

4

6e

83

82

81

78

123

123c

4

4a

58

4

6

87

86

52

59

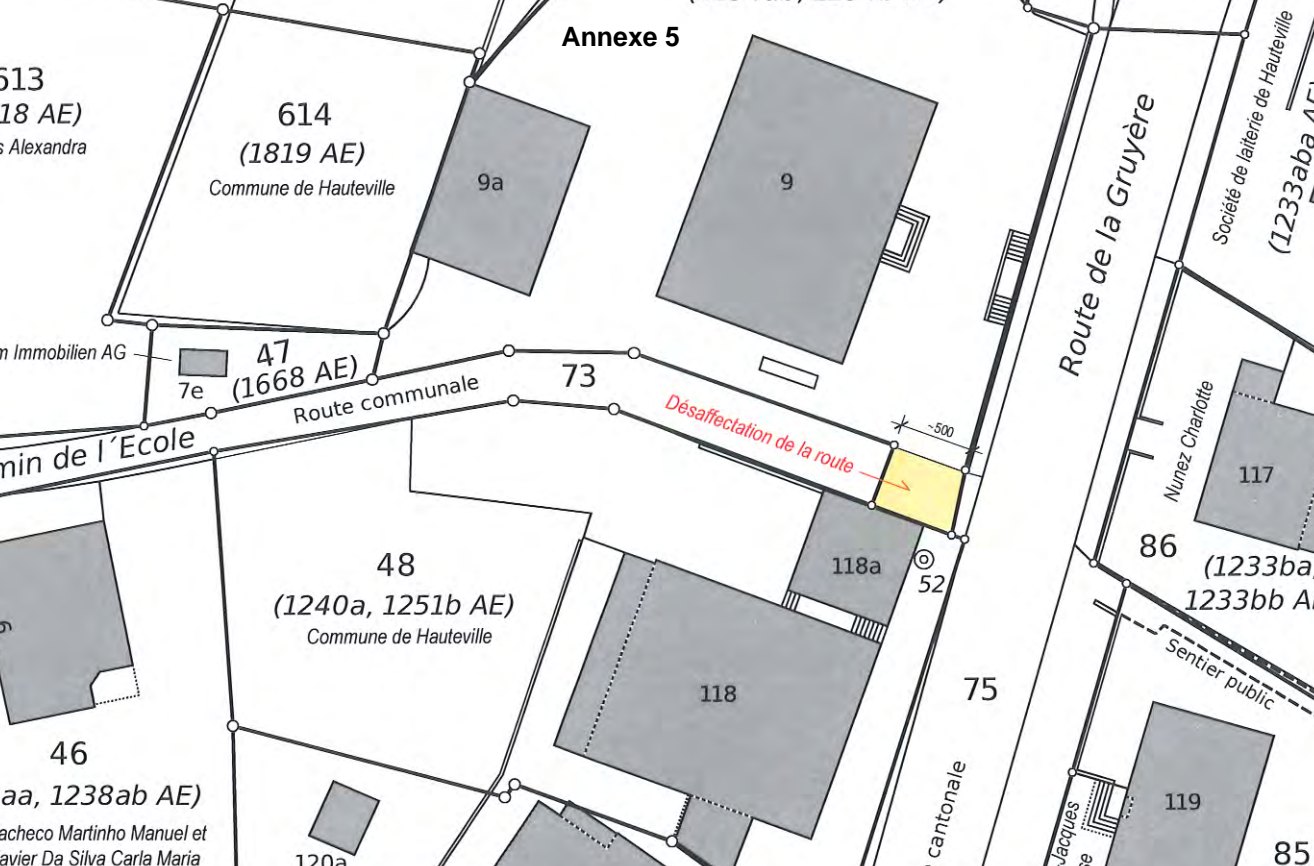
60

51

1

0

5c



Annexe 6





Annexe 8



Annexe 9



Complexe communal



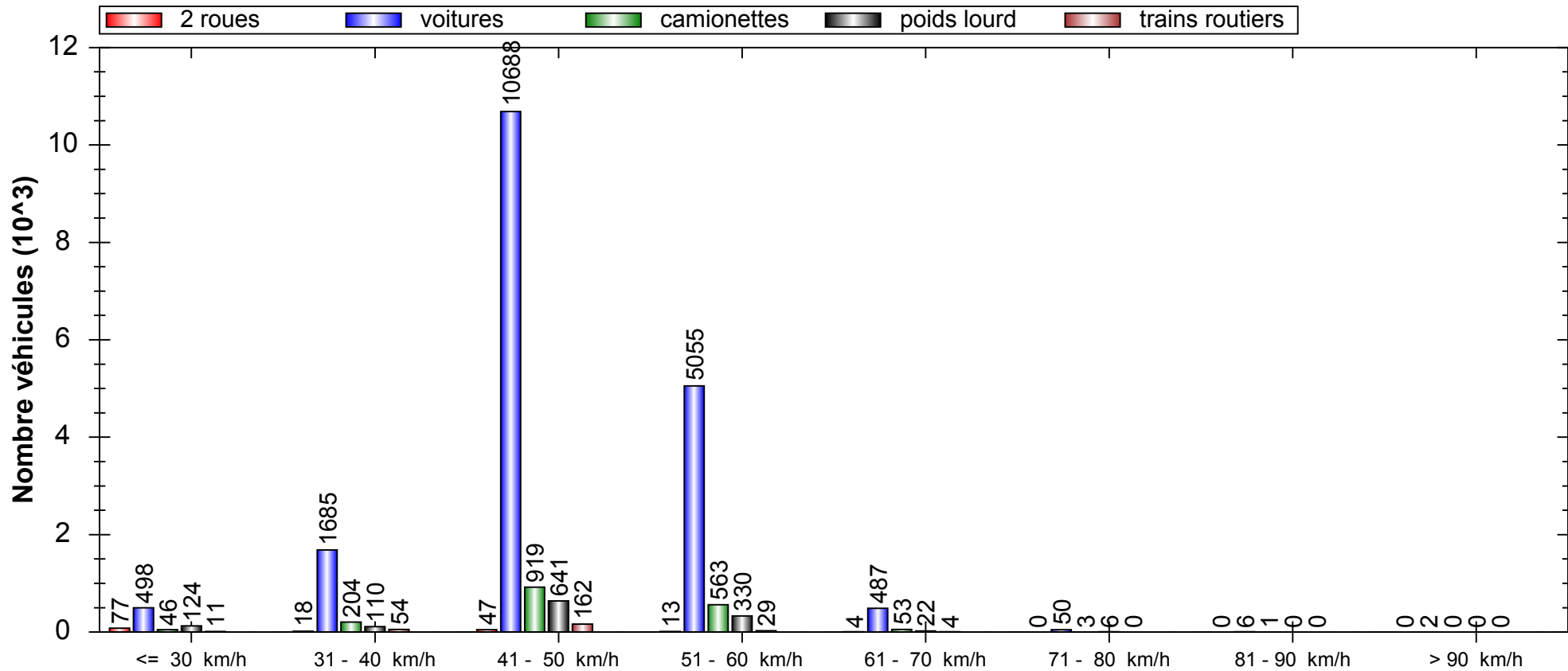
Equipement, mobilier, machines :

Monobrosse pour nettoyage sol	3'400
Barrière de sécurité amovible sur scène	4'200
Supports pour drapeaux	1'700
Plexiglas pour armoire électrique	750
Divers	<u>950</u>
	11'000

Annexe 11



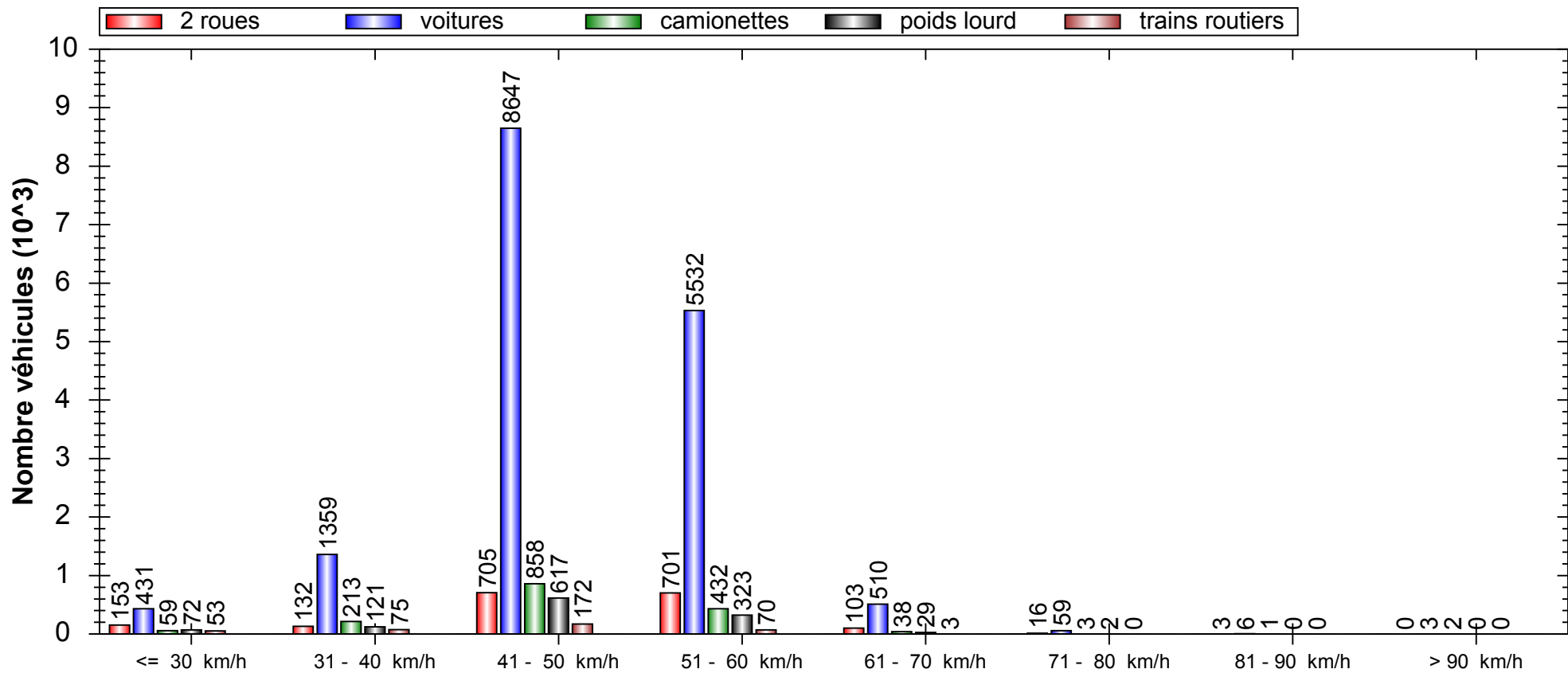
Evaluation de la fréquence



Temps d'évaluation : lundi, 10. novembre 2014, 11:30 Jusqu'à lundi, 17. novembre 2014, 10:10

			Nombre	Vd[km/h]	Vmax[km/h]	V85[km/h]
Dépassement de vitesse:	30.25	%	2 roues	159	30.08	65
Ecartement moyen:	23.82	sec.	voitures	18471	47.35	102
Trafic en colonne:	28.03	%	camionettes	1789	47.58	81
Trafic quotidien moyen:	3156		poids lourd	1233	45.03	78
Part de trafic de charges lourdes:	4.76	%	trains routiers	260	43.67	65
Emplacement de mesure:	1648 Hauteville	dir La Roche 50kmh - Arrivant	Total	21912	47.07	102
						54

Evaluation de la fréquence



Temps d'évaluation : lundi, 10. novembre 2014, 11:30 Jusqu'à lundi, 17. novembre 2014, 10:10

			Nombre	Vd[km/h]	Vmax[km/h]	V85[km/h]
Dépassement de vitesse:	36.44	%	2 roues	1813	47.90	85
Ecartement moyen:	24.93	sec.	voitures	16547	48.22	101
Trafic en colonne:	33.40	%	camionettes	1606	46.73	104
Trafic quotidien moyen:	3097		poids lourd	1164	46.35	75
Part de trafic de charges lourdes:	2.95	%	trains routiers	373	42.10	62
Emplacement de mesure:	1648 Hauteville	dir La Roche 50kmh - Partant	Total	21503	47.88	104
						55